

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 31.01.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: L 6218
- Code du produit: 285142380

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
- Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- Emploi de la substance / de la préparation: Équipement de calibration et d'essai

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH
Dr.-Karl-Slevogt-Str. 1
82362 Weilheim
Germany

Kontakt: SI Analytics, Mainz
Tel. +49.(0)6131.66.5111

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds.si@xyleminc.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

- 2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger: GHS07
- Mention d'avertissement: Attention

- Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence:

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélange

- Description:

Mélange, composé des substances indiquées ci-après:

Eau, acide citrique

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 6218

(suite de la page 1)

• Composants dangereux:

CAS: 5949-29-1 EINECS: 201-069-1	1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, monohydrate	 Eye Irrit. 2, H319	10-25%
-------------------------------------	--	--	--------

• Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:
Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:
Faire boire de l'eau aussitôt (2 verres à eau au maximum).
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés:
Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation possible de gaz/vapeurs dangereux.
- 5.3 Conseils aux pompiers
• Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Laver les résidus à l'eau.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter la formation d'aérosols.
Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 6218

(suite de la page 2)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Protection respiratoire:
Nécessaire seulement en cas de formation de brouillard ou d'aérosols ou en cas d'aération insuffisante.
Filtre provisoire:
Filtre: ABEK
 - Protection des mains: Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
 - Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
 - Protection des yeux: Lunettes de protection
 - Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
• Indications générales	
• Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
• Odeur:	Inodore
• Seuil olfactif:	Non applicable.
• valeur du pH:	Acide
• Changement d'état	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
• Point d'éclair	Non applicable.
• Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
• Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
• Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
• Densité à 20 °C:	1,09 g/cm ³
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 6218

(suite de la page 3)

• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
• Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
5949-29-1 1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, monohydrate		
Oral	LD50	3000 mg/kg (rat) (RTECS)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:		
5949-29-1 1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, monohydrate		
EC50	120 mg/l, 72 h (Daphnia magna) (IUCLID)	
LC50	440-760 mg/l, 96 h (Leuciscus idus) (IUCLID)	

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 6218

(suite de la page 4)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation:
Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU	
• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
• Classe	néant
• 14.4 Groupe d'emballage	
• ADR/RID, IMDG, IATA	néant
• 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
• "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 6)

—FR—

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 6218

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR
